

Avis voté en plénière du 28 mai 2019

## L'éducation populaire, une exigence du 21ème siècle

## Déclaration du groupe CFDT et Mutualité

L'éducation populaire a, depuis ses origines, largement contribué au maillage social et culturel visant à renforcer les valeurs de la République, à favoriser l'émancipation et le vivreensemble, dans une relation longtemps privilégiée avec l'Éducation nationale. Comme d'autres acteurs de la société civile, les mouvements d'éducation populaire ont été confrontés, à partir des années 80, à la professionnalisation de leur activité, à leur institutionnalisation - et à l'individualisation de la demande sociale. Ces transformations ont fragilisé l'éducation populaire dans son organisation. Elle se trouve aujourd'hui face à un manque de reconnaissance paradoxal alors que ses missions se révèlent plus nécessaires que jamais dans un contexte de crise démocratique. Cet avis, nourri du rapport préalable, formule de nombreuses préconisations visant à relever ces défis.

Comme les débats en section l'ont montré, la reconnaissance est rendue complexe par l'impossible définition de l'éducation populaire, du fait de la multiplicité des acteurs, de leurs statuts, et de leurs domaines d'intervention. Des organisations syndicales, des mutuelles, par exemple, sont des acteurs de l'éducation populaire quand elles agissent sur des champs de formation ou de mobilisation émancipateurs. Les rapporteurs ont préconisé le renforcement de la reconnaissance institutionnelle à travers des politiques publiques volontaristes et la nomination d'un délégué interministériel. Pour les groupes de la CFDT et de la Mutualité, ces préconisations sont utiles, mais elles interrogent, comme l'a souligné le rapport, sur le risque de perte d'autonomie, de sclérose de certaines structures qui ne seraient plus animées que par un objectif de survie dans un contexte de mise en concurrence avec des acteurs privés.

Les missions assurées par les mouvements d'éducation populaire dans le domaine périéducatif ont été remises en cause en raison des renoncements politiques nationaux et locaux dans le domaine des projets éducatifs territoriaux. La réactivation de ces projets, le renforcement des partenariats, la relance des centres de loisirs et de vacances, accompagnés des financements visant à favoriser la mixité sociale, relèvent d'une volonté de conforter la citoyenneté. Cela suppose en effet de sécuriser les modèles économiques, à travers des conventions pluriannuelles d'objectifs. Ces conventions d'objectif doivent permettre par ailleurs de bien articuler les initiatives des acteurs et les enjeux des financeurs publics.

Comme le souligne l'avis, le manque de visibilité de l'éducation populaire et de ses innovations sociales nuit aussi à sa reconnaissance, d'où la nécessité de renforcer et de soutenir la recherche en matière d'éducation populaire, notamment dans le cadre de la future loi de programmation de la recherche.

L'éducation populaire, dans les valeurs qu'elle promeut, place l'émancipation au premier plan. Dans ce cadre, la reconnaissance des compétences acquises par les acteurs, le repérage des compétences et formations, tout au long de la vie, utiles à l'exercice d'une activité professionnelle, méritent d'être valorisées. Par contre, nous nous interrogeons sur l'intérêt d'abonder le compte engagement citoyen par le compte personnel de formation, puisque l'enjeu est de disposer de moyens pour se former, donc d'actionner son compte personnel de formation, et non de cumuler des droits. Enfin, nous soutenons toutes les préconisations visant à favoriser la diversité et le renouvellement des gouvernances de l'éducation populaire.

Dans le cadre du vaste chantier de transformation sociale et écologique engagé par 40 organisations dont nombreuses sont représentées au CESE, les mouvements d'éducation populaire, de par leur projet émancipateur et solidaire, leur ancrage dans les territoires au plus près des habitantes et habitants, et notamment des jeunes, sont indispensables. Cet avis apporte des propositions utiles à leur consolidation et leurs actions. Les groupes de la Mutualité et de la CFDT l'ont voté.